

Gregory DESSEIGNES
N° de carte
w2fx9j!c004



Carte de pêche
2024
PERSONNE MAJEURE

Cotisation Pêche Milieu Aquatique
CPMA 2024 acquittée

Carte Personne majeure 2024

Dépt. 01 - AAPPMA AAPPMA BUELLAS CORGENON
- La Rousse du Vieux-Jonc

Valable du **01/01/2024** au **31/12/2024** **85 €**

Adhésion le 06/03/2024

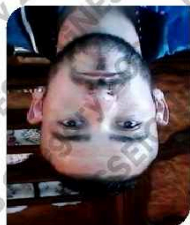


Félicitations ! En prenant une carte de pêche, vous avez adhéré à une association agréée de pêche et participez ainsi à la protection du milieu aquatique, à la surveillance et au développement de la pêche de loisir.

Vous devenez membre actif, habilité à participer aux décisions et à la vie associative.

Cette carte annuelle vous permet de pêcher sur les lots de l'association et à 1 ligne sur tout le domaine public fluvial national.

- **1ère et 2ème catégories**
- **Tous modes de pêche**



Gregory DESSEIGNES
N(e) le : 09/12/1991
45 chemin des grillons
01310 MONTCET
FRANCE
N° adhérent : 26x9jc

Photo d'identité obligatoire accompagnée de tout document justifiant votre identité

Association de pêche (AAPPMA)

AAPPMA BUELLAS CORGENON - La Rousse du Vieux-Jonc

Mairie 10 Place de la mairie

01310 BUELLAS

06 77 68 58 92

didier.chébanance@laposte.net

Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique

638 rue du Revermont

ZAC de la Cambuse

01440 VIRIAT

04 74 22 38 38

contact@federation-peche-ain.com

http://www.federation-peche-ain.com

Embarquez votre carte de pêche directement sur l'application mobile



Prudence !

Gardez vos distances près des lignes électriques et des barrages.

www.generationpeche.fr/securite

Cette carte est personnelle, inaccessible et sa reproduction est interdite, sous peine de poursuite pénale.

Vous devez prendre connaissance de la réglementation de votre loisir auprès de votre fédération départementale et sur cartedepêche.fr.

Votre carte de pêche doit être présentée à un garde-pêche ou tout autre agent habilité lors de tout contrôle.

Si vous constatez un acte de braconnage, de pollution ou d'atteinte au milieu aquatique, prévenez la mairie, la

gendarmerie, le service de police de l'eau de la préfecture ou la fédération départementale.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement

informatique tel qu'indiqué lors de votre adhésion et précisé dans les conditions générales d'adhésion sur le site cartedepêche.fr. Si vous souhaitez y accéder, les recevoir ou les supprimer, veuillez

adresser un courrier à la FNPF - 108/110 Rue Saint-Maur 75011 PARIS ou un mail à dpo@cartedepêche.fr.

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
L'AMBIEN
AGRI
Association agréée
de protection
de l'environnement



© Copyright FNPF - Tous droits réservés - 48041905